
Troisième Session, Quatorzième Parlement, 14-15 George V, 1924

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL 55.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 21 milles vers le sud-est à partir de Saint-Paul, province de l'Alberta.

Première lecture, le 10 avril 1924.

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX.

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI